

Maes – Domaine de la pratique (pratique et pratique réflexive)

FORMATION PRATIQUE

Axe 1 : Accompagnement du stage principal par les superviseurs (1 supervision par semestre)

La supervision est une évaluation formative qui permet à l'enseignant-e en formation (EF) de porter, avec l'aide du superviseur, un regard critique sur sa pratique. Il s'agit de « remettre en jeu » son enseignement en évaluant notamment :

- la pertinence de ses choix didactiques ;
- la qualité de l'accompagnement de l'élève ;
- la justesse de la prise en charge, eu égard au contexte d'apprentissage de l'élève ;
- la prise en compte des éléments liés au profil particulier de l'élève pour adapter les activités d'apprentissage.

Chaque visite est suivie d'un entretien formateur avec l'étudiant-e en formation. A l'issue de chaque supervision, l'EF complète une grille d'autoévaluation des compétences développées sur la base du référentiel de compétences de la formation d'enseignant spécialisé de la HEPVS.

Axe 2 : Accompagnement du stage principal par les conseillers de terrain (30 heures d'encadrement individualisé)

Le conseiller de terrain soutient le processus de formation de l'enseignant. Il permet à tout enseignant qui arrive dans l'enseignement spécialisé de trouver une aide à l'identification des problèmes, une aide à l'appropriation des manières de problématiser et une aide à la résolution des problèmes ou difficultés rencontrées en lien dans l'exercice d'une nouvelle pratique. Le conseil de terrain stimule la réflexion, collabore à la préparation et l'évaluation d'activités pédagogiques. Il aide l'étudiant à réfléchir sur sa pratique et l'amène à construire ses propres compétences.

FORMATION PRATIQUE REFLEXIVE

Axe 3 : Accompagnement de la formation de la pratique réflexive par le mentor

Le mentorat a pour but d'accompagner les EF dans la construction de leur identité professionnelle. Dans cette perspective, les entretiens formatifs entre mentor et EF (en individuel et en collectif) s'appuient sur des éléments constitutifs du portfolio de formation, notamment :

- la planification des stages spécifiques ;
- les fiches d'observation, analyse et questionnement des stages spécifiques ;
- les rapports de supervision ;
- les fiches d'autoquestionnement par rapport au référentiel de compétences.

L'accompagnement individualisé consiste à a l'objectif personnel de formation (OPF) que l'EF se fixe pour développer ses compétences et remédier à ses difficultés. Le travail du mentor est d'accompagner cette démarche. Cet accompagnement consiste notamment à proposer à l'EF des ressources théoriques et pédagogiques, dans le but de l'aider à faire des liens entre les savoirs théoriques et la pratique.

Axe 4 : Développement de la pratique réflexive par les séminaires d'intégration (interview)

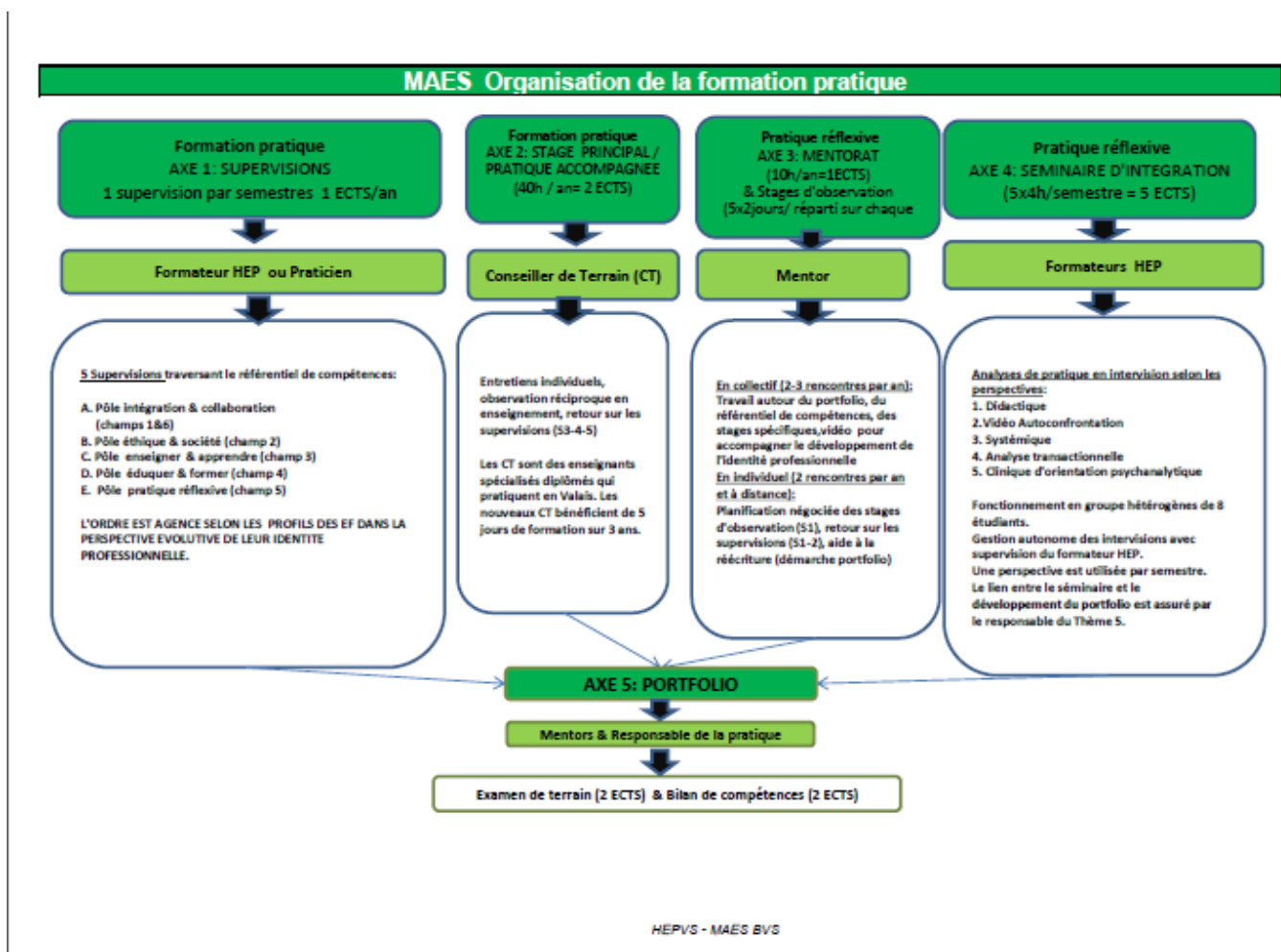
Les séminaires d'intégration ont pour but de permettre aux EF de mener une analyse de pratique en interview selon différentes perspectives théoriques (systémique, clinique, didactique, etc.), de créer des groupes d'analyse en interview capables de fonctionner en autonomie et de travailler l'articulation théorie/pratique qui les prépare a bilan de compétences intermédiaire (fin de l'année II) et final, ainsi que l'entretien réflexif qui suit l'examen de terrain (semestre 5).

Axe 5 : Elaboration d'un portfolio

Le portfolio est composé de traces qui témoignent de l'évolution du parcours de formation et le développement de l'identité professionnelle. Chaque document retenu est analysé de manière à montrer l'évolution des conceptions, des représentations et des pratiques. Le portfolio illustre le développement des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant spécialisé.

Certification de la pratique : examen de terrain (ET) et bilan de compétences (BC)

La dimension pratique est certifiée par un examen de terrain et un bilan de compétences (BC) qui suit l'examen de terrain (ET). Ce sont deux exercices complémentaires. Il s'agit en effet, pour l'enseignant en formation, de démontrer la maîtrise des compétences liées au métier d'enseignant spécialisé sur la base d'un référentiel commun. L'EF démontre par la pratique, mais aussi la réflexion, qu'il est à même d'effectuer et d'explicitier des choix professionnels éclairés. L'EF peut se présenter à l'examen de terrain s'il a réalisé les 10 journées de stages d'observation et les 5 supervisions.



- Semestre 1 : analyse du point de vue didactique (avec support vidéo)
- Semestre 2 : développement de l'activité (avec support vidéo)
- Semestre 3 : analyse du point de vue systémique
- Semestre 4 : analyse du point de vue de l'analyse transactionnelle
- Semestre 5 : préparation à l'examen de terrain et au bilan de compétences final
- Semestre 6 : analyse du point de vue clinique d'orientation psychanalytique